



Entente Sportive de Sartrouville – section **Escalade**
Siège Sociale : Mairie – Place Erignac – 78500 Sartrouville
N° agrément Jeunesse et sport : S. AG. 78 S 313 du 02/07/1982.
N° SIRET : 34371800300019

Sartrouville le 13/04/2021,

Cher adhérent.e,

Depuis plus d'un an maintenant la situation sanitaire perturbe l'activité de notre club, nous alternons les rares moments de pratique, les couvre-feu et les fermetures totales. Malgré toute notre volonté, nous n'avons pas encore pu organiser de sortie en extérieur et Thomas L. vous propose depuis 6 semaines des séances de sport en visio via notre compte instagram. Malheureusement, certains d'entre vous n'ont pu pratiquer que 5 séances au mieux depuis le début de saison.

C'est donc tout naturellement que le bureau soumettra à votre vote une proposition de remboursement partiel de la part club de votre cotisation lors de notre Assemblée Générale prévue le 28 mai 2021. Bien entendu, nous effectuerons le calcul en fonction des possibilités de reprise début mai et des différentes sorties que nous arriverons à organiser.

La cotisation à une association ne peut toutefois être considérée comme un simple acte administratif ou un abonnement, mais représente bien une adhésion à un mouvement sportif, son fonctionnement et ses valeurs. La part club de votre cotisation représente, avec la subvention de la mairie de Sartrouville, la quasi-totalité des recettes de fonctionnement de notre association qui permet, entre autre :

- La rémunération des prestations d'encadrement des cours, le club ayant maintenu le salaire de son unique salarié durant cette période.
- Les achats de matériel : renouvellement annuel des cordes, baudriers (pour les débutants), achats liés au Covid-19 (désinfection, gel hydroalcoolique), de prises et prestations d'ouverture pour le renouvellement des voies (en suspens cette année).
- Les frais d'engagement, d'encadrement et d'accompagnement du groupe compétition (activité réduite cette année, seulement deux opens en région parisienne et une coupe de France à Valence).
- La formation de nos bénévoles : encadrement, juge, demande de subvention, suivi des EPI (Equipement de Protection Individuel)...
- Organisation des activités telles que les challenges, fête de la grimpe, sortie club annuelle, ... pour lesquelles nous avons besoin d'encadrants diplômés.



Entente Sportive de Sartrouville – section **Escalade**
Siège Sociale : Mairie – Place Erignac – 78500 Sartrouville
N° agrément Jeunesse et sport : S. AG. 78 S 313 du 02/07/1982.
N° SIRET : 34371800300019

Vous trouverez dans le tableau qui suit le détail du montant en euro de vos cotisations :

	Cotisation	FFME base	Ligue IDF	CT78	Total FFME	Part club
Enfant Sartrouville	165	40	7	4	51	114
Enfant Hors Sartrouville	185	40	7	4	51	134
Compétition Sartrouville	210	40	7	4	51	159
Compétition Hors Sartrouville	230	40	7	4	51	179
Adulte Sartrouville	188	54,5	7	4	65,5	122,5
Adulte Hors Sartrouville	208	54,5	7	4	65,5	142,5

Les modalités de remboursement seront aussi à discuter et à décider lors de notre Assemblée Générale, tout comme la possibilité de maintenir son soutien financier à l'association pour ceux qui le souhaitent.

Dans l'espoir de vous voir en présentiel lors de notre prochaine AG, qui à défaut se tiendra en distanciel.

Sportivement,

Fabien CALOT
Président de la section escalade


ENTENTE SPORTIVE
DE SARTROUVILLE
S. AG. 78 S 313
SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE
78500 SARTROUVILLE